

Les Clubs avocats de l'eau, un instrument de promotion des règles de gestion en matière d'eau, d'hygiène et assainissement de base et de protection de l'environnement

Contexte de mise en œuvre

Dans le cadre de l'exécution du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA, 2007-2012), le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) a développé des expériences pilotes en matière d'opérationnalisation des principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) sur trois sites, à savoir :

- le site du barrage de l'Okpara dans le sous-bassin de l'Ouémé Supérieur (département du Borgou) ;
- le site de la rivière Fourigninkèrè à Natitingou dans le sous bassin de la Volta (département de l'Atacora) ;
- le site de la Lagune de Porto-Novo dans la basse vallée de l'Ouemé, partagée entre quatre Communes riveraines (Aguégoués, Adjarra, Porto-Novo et Sèmè-Podji) du département de l'Ouémé.

L'une des orientations stratégiques des actions pilotes est la mise en place des mesures de protection des points d'eau et d'intégration de la GIRE dans les instruments/ outils locaux de développement (Action de type 1). Le PNE-Bénin a retenu l'implication des écoliers et élèves dans ce type d'action dans l'intention de développer, au sein de la couche juvénile, des compétences en matière de gestion des ressources en eau et services connexes pour en garantir une utilisation saine et la durabilité dans le temps.

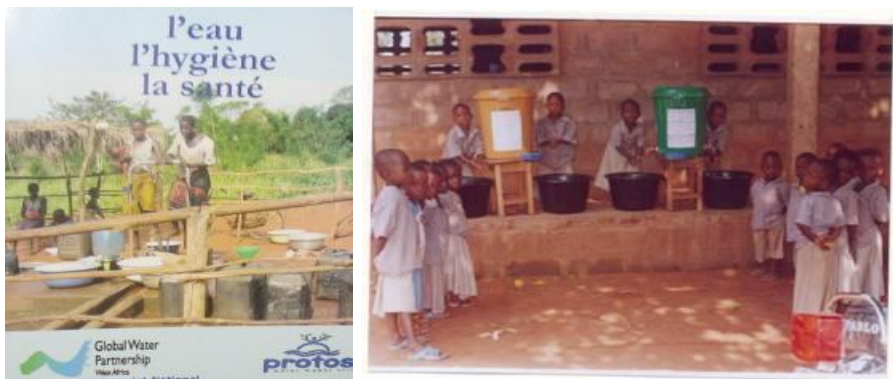
Dans la perspective de documentation de ces actions pilotes GIRE, une étude réalisée sur la prise en compte du genre dans la gestion des ressources en eau a relevé que l'implication des jeunes dans les actions GIRE peut contribuer à la promotion du genre sur chacun de ces sites pour une meilleure durabilité des actions.

C'est fort de tout ce qui précède que le PNE- Bénin a identifié des écoles/collèges riverains des sites pilotes pour organiser la participation des écoliers/ élèves dans des activités ayant une plus-value sociale et environnementale.

Problèmes de départ à résoudre : Le constat a été la méconnaissance de l'importance du rôle de la couche juvénile dans la gestion de l'eau et des services connexes sur ces territoires et la non identification d'activités spécifiques de promotion du genre dans les plans d'actions de mise en œuvre des actions pilotes GIRE sur le terrain. .

Initiatives précédentes : En collaboration avec le Ministère en charge de l'enseignement primaire, douze (12) écoles (01 par département) ont pris part à l'expérimentation de la méthodologie et des outils d'introduction des questions liées à l'eau, à l'hygiène et à la santé en milieu scolaire. Après évaluation, cette expérimentation a été jugée concluante par ledit Ministère. Partant des acquis des deux années d'intervention dans les écoles au plan national, des tests affinés ont été développés dans des écoles ciblées du Mono et du Couffo. Les résultats et recommandations ont permis d'inscrire l'initiative au titre des problèmes spécifiques de mobilisation des usagers des sites GIRE pour un changement de comportement dans l'utilisation de l'eau ainsi que pour l'aménagement de leur environnement.

Objectifs : L'initiative des Clubs des enfants Avocats de l'Eau (CAE) vise à contribuer à l'adoption de bons comportements en matière d'hygiène, d'assainissement de base, de gestion de l'eau et de protection de l'environnement par la couche juvénile des écoles riveraines des sites pilotes. Elle voudrait, à partir de noyaux d'élèves bien avertis et formés sur les principes de la GIRE, impulser une dynamique de changement des mauvaises pratiques de protection de la ressource, d'hygiène et d'assainissement préjudiciables à la bonne santé, à la durabilité des ressources en eau ou des autres écosystèmes naturels. Ces élèves sont donc des ambassadeurs de l'utilisation saine et durable de l'eau qu'il est nécessaire de vulgariser dans leurs écoles, dans le quotidien de leur ménage d'origine et dans les diverses formes de valorisation de l'eau sur les sites pilotes GIRE.



Après deux années d'expérimentation du manuel scolaire « l'eau, l'hygiène, la santé » soutenu par le PPEA; le PNE Bénin et le Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire s'engagent dans la promotion des Clubs Avocats de l'Eau

Processus /stratégie de mise en œuvre

Etapas de mise en œuvre : La mise en œuvre de l'action est faite de :

- sélection des écoles sur la base des fiches d'identification des écoles élaborées par le PNE-Bénin, appuyé les Partenariats Locaux de l'Eau (PLE) ;
- organisation d'une tournée d'informations et d'échanges avec les responsables (Chefs des Circonscriptions Scolaires, Directeurs, enseignant en charge de l'hygiène) dans les écoles sélectionnées et état des lieux sur les dispositifs d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement (latrines munies de lave-mains, poste d'eau potable, dispositifs de lavage des mains...) et la gestion de l'environnement de l'école/collège ;
- rencontres d'informations des Conseillers Pédagogiques (CP) de zones, des Chefs des Circonscriptions Scolaires (C/CS) et du bureau des parents d'élèves des écoles retenues sur l'action à mener ;
- identification, avec l'appui des enseignants, des classes pilotes et de 03 membres représentant la classe au sein du club (un (e) Président (e), un (e) responsable hygiène, un (e) responsable eau) sur la base des critères tels que le dynamisme, l'assiduité au travail, la propreté ; etc. Les clubs sont mis en place par les enseignants responsables de l'hygiène et assainissement dans chaque école avec l'appui technique des animateurs de

PLE à l'occasion de séances interactives de contrôle de l'éveil des élèves et écoliers sur les questions d'eau, d'hygiène et d'assainissement ;

- au niveau des écoles primaires, les clubs avocats de l'eau sont mis en place dans les classes du CE2 au CM2 parce que les apprenants des classes de CI, de CP et de CE1 en milieu rural n'ont pas les aptitudes pour bien assimiler les enseignements ;
- au secondaire, les clubs sont mis en place dans les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}, les élèves des classes d'examens ne disposant pas suffisamment de temps libre pour recevoir ces enseignements ;
- formation des enseignants sur les questions de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ;
- mise à disposition des classes pilotes du matériel nécessaire pour les activités (fiches d'animation, dispositifs d'AEPA, ouvrage d'AEPA, bandes dessinées...) ;
- animation des clubs sur la base d'un guide d'animation sur des thématiques spécifiques relatives à la problématique GIRE au niveau de chaque site. Ces animations se basent sur des supports de communication sur l'eau et l'assainissement dont notamment le manuel scolaire « l'eau, l'hygiène, la santé » ; les numéros de la série des bandes dessinées « Les Aventures de Houéfa », le film documentaire « L'eau en partage », les affiches de sensibilisation en milieu scolaire, les outils PHAST GIRE ;
- projection de films ou de documentaires sur les questions d'eau et de l'hygiène dans les écoles, suivies de discussions puis d'un retour de projection (contrôle pour apprécier ce que les enfants ont retenu) ;
- séances de discussions sur les bandes dessinées et les dessins animés « Les Aventures de HOUEFA » dans les écoles. Les autres acteurs ayant pris part à ces séances sont les (PLE), les Maires, la Direction Départementale de l'Enseignement et des personnes ressources non seulement pour la qualité des discussions mais aussi pour assurer la pérennisation des acquis par les autorités compétentes ;
- séances de discussions sur les problématiques GIRE spécifiques à chaque site pilote (la protection de l'environnement, la mobilisation et la conservation de l'eau, la participation, l'accessibilité des couches vulnérables) afin de faire prendre conscience aux enfants sur leur environnement en vue de la protection de la ressource. Le diagnostic a été fait par les apprenants, mis en commun et validé en présence des ONG (PLE), des acteurs scolaires, des Mairies et de personnes ressources ;
- séances pratiques à l'école (reboisement de la cour de l'école) ;
- missions périodiques de suivi par le PLE lors des visites d'échange et d'animation (généralement les mercredis dans l'après-midi) pour appuyer les animations des clubs ;
- évaluation des acquis notionnels des apprenants membres des clubs ;
- évaluation de l'appropriation de l'animation des clubs par les enseignants.

Principaux acteurs et leurs rôles : L'expérience a mobilisé 41 écoles et 4 collèges. Divers acteurs du système éducatif et leurs partenaires y ont pris part, à savoir :

- les Chefs des Circonscriptions Scolaires (C/CS) : ils autorisent l'intervention du PNE-Bénin dans les écoles de leurs circonscriptions pour la mise en œuvre de l'action. Ils veillent à la conformité de l'intervention par rapport à la politique de l'Etat dans le secteur de l'enseignement et mandatent les Conseillers Pédagogiques (CP) des zones concernées pour la mise en œuvre effective des actions dans les écoles ;
- les Conseillers Pédagogiques (CP), par un encadrement technique donnent un appui aux Directeurs et enseignants dans leurs tâches en rapport avec l'animation des clubs

d'enfants et leur implication dans les activités de protection ou de promotion des bonnes pratiques de gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ;

- les Directeurs d'écoles : ils appuient les enseignants responsables d'hygiène de chaque école notamment sur l'utilisation des notions de « GIRE » dans les curricula d'enseignement ;
- les enseignants assurent l'animation des clubs et accompagnent les écoliers et élèves dans la surveillance pour le respect des règles promues et l'organisation des activités connexes ;
- les Partenariats Locaux de l'Eau (PLE) : ils assurent le suivi de l'exécution des activités d'animation des clubs. Ils accompagnent le PNE-Bénin dans l'évaluation des activités au niveau de chaque site et facilitent leur mise en œuvre ;
- le Secrétariat Exécutif (SE) du PNE-Bénin, en tant que promoteur de ces actions :
 - conçoit l'action et assure la mobilisation des acteurs à responsabiliser au niveau local ;
 - coordonne les actions à mener ;
 - met à la disposition des écoles les moyens financiers et techniques, de même que les matériels nécessaires à l'exécution des activités ;
 - assure le suivi de l'exécution des activités ainsi que leur évaluation.
- la structure communale et/ou intercommunale, partenaire du PNE-Bénin et maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des initiatives pilotes GIRE, participe à la mobilisation des différents acteurs pour la bonne marche de l'intervention et son suivi d'une part, et contribue à la capitalisation des acquis dans le cadre de la gestion des ressources en eau et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et assainissement, d'autre part ;
- les parents d'élèves et les restauratrices sont également informés et accompagnent les enfants dans l'exécution de leurs tâches.



Elèves du CEG 1 de Natitingou avec le Maire pendant le reboisement en 2012(à gauche) ; Plant de peuplier (à droite)

Principaux acquis en termes de résultats enregistrés

Au nombre des principaux acquis de cette expérience pilote, on peut citer :

- la mobilisation de la couche juvénile dans la conduite du processus de reboisement dans des écoles et collèges leur a permis de mieux prendre conscience de l'importance de la protection de l'environnement ;
- la mobilisation des clubs et leur opérationnalisation qui leur permettent d'être à l'avant-garde des bonnes pratiques à promouvoir en matière d'utilisation de l'eau et d'observance des règles d'hygiène élémentaires au sein des écoles, aux alentours de celles-ci et sur les sites pilotes. L'émulation autour de l'activité est entretenue à travers des jeux concours dotés d'importants lots composés de postes d'eau potable, lave-mains, arrosoirs, seaux, planches didactiques en vue de les encourager à poursuivre les actions entamées. Ces jeux concours ont permis à chaque école impliquée dans le processus de s'engager davantage dans les activités promues ;
- la valorisation des matériaux simples et facilement accessibles dans les zones rurales dans la confection des systèmes de lavage des mains à l'eau et au savon ;



Système dit « TIPPY TAP » de lavage des mains à l'eau et au savon installé devant chaque classe à l'EPP Yénawa (Lokossa)

- le renforcement des capacités des acteurs du système éducatif dans le déroulement et l'illustration de thématiques prévues au programme mais dépourvues de supports ou d'outils adéquats : organisation de camp de vacances à l'intention des acteurs des écoles ; développement d'outils et de techniques d'animation de séances d'Information, d'Education et de Communication sur l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire ; dotation en équipements tels que les plants, les arrosoirs, les paniers, les gobelets, les râteliers, les affiches, les bandes dessinées, les panneaux de sensibilisation....



Photo de famille des participants au camp de vacances à Lokossa et Séance de sensibilisation des vendeuses sur l'hygiène et la protection des aliments à l'EPP d'Accron (Porto-Novo)

- la mise en place de panneaux de sensibilisation sur les bonnes pratiques. C'est une initiative qui place au cœur du système de sensibilisation les enfants formés et accompagnés dans le diagnostic des problèmes, l'identification du support de communication et des messages à véhiculer. Elle a permis de rendre visibles les Clubs et de motiver les apprenants à innover dans le rôle d'ambassadeur de la GIRE ;

c



Plaque de sensibilisation des élèves et écoliers

- Au total, les acteurs de 41 écoles primaires et 04 collèges ont été impliqués dans la protection des ressources naturelles et la promotion du respect des règles d'hygiène et d'assainissement ; soit 145 enseignants et encadreurs formés, 135 clubs Avocats installés, formés et suivis, avec un total de 405 élèves et écoliers « avocats de l'eau » et 20250 élèves/ écoliers touchés au cours de l'expérience sur l'ensemble des sites pilotes GIRE.

Effets induits

Les effets suivants ont été identifiés comme provoqués par l'action menée :

- De par leur implication et leur responsabilisation, les membres des clubs Avocats de l'Eau se font distinguer au sein de leurs écoles. Ils ont acquis un certain statut qui les élève et font d'eux des représentants naturels de leurs camarades à diverses occasions ; par exemple lors des visites des autorités dans leur école ;
- L'approche de formation des élèves/écoliers par leurs pairs a un effet d'entraînement quant au respect des règles d'hygiène élémentaires dans les ménages où les enfants continuent la sensibilisation de leurs proches sur les notions apprises et les bonnes pratiques adoptées ;
- Des écoles non impliquées dans l'initiative se sont appropriées certaines pratiques promues dans les écoles bénéficiaires comme par exemple la mise en terre des arbres dans leur environnement ; la mise en place des systèmes de lavage des mains ; etc.

« La sensibilisation a atteint ses objectifs. Les élèves arrivent à l'école propre. Ils prennent la peine maintenant de se laver, de laver leurs habits, et ils savent que avant de manger, il faut laver les mains. Aussi, à la sortie des toilettes, ils savent désormais qu'ils doivent se laver les mains. » Virginie DOUAKOUTCHE, Directrice EPP Tchirimina Groupe B/ Natitingou

Quelques difficultés rencontrées

Dans la mise en œuvre de l'initiative, on relève les contraintes suivantes :

- l'affectation des enseignants porte généralement un coup au processus d'animation des clubs et exige de reprendre les activités de formation, avec des coûts imprévus ;

- la perturbation des interventions dans les écoles en raison des mouvements de grèves qui empêchent de dérouler normalement les activités telles que les sorties pédagogiques, les camps de vacances sur les thèmes liés à la GIRE ;
- une baisse du niveau des écoliers des écoles primaires en français ; ce qui demande plus de temps pour faire assimiler les notions enseignées et pour répondre aux questions lors des évaluations ;
- la mesure des effets induits de l'action, notamment au niveau des ménages, requiert un dispositif de suivi-évaluation complexe qui nécessite des ressources financières relativement importantes.

Leçons apprises

Les leçons apprises se présentent comme suit :

- L'implication et la responsabilisation des enseignants et responsables du système éducatif dès le démarrage de l'initiative comme parties prenantes entières dans le processus est l'une des clés de succès de l'expérience. En effet, l'initiative leur permet de satisfaire à des exigences du nouveau programme d'enseignement primaire pour lesquelles ils ne disposent malheureusement pas de tous les outils adaptés. Cela facilite son appropriation et peut contribuer à son institutionnalisation par les autorités du système éducatif pour une meilleure garantie des ressources nécessaires et assurer ainsi une durabilité institutionnelle mais aussi financière ;
- L'action développée fait de la couche juvénile un bras armé pour la protection de l'environnement, l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Tout en renforçant leur engagement dans ces domaines où ils contribueront au mieux-être social collectif, l'action participe au développement du leadership des enfants responsables des CAE. Au-delà de ces atouts, le dispositif de lavage de mains « Tippy Tap » est bien adopté par les écoles et la réplication des bonnes pratiques et des dispositifs de lavage par d'autres écoles non impliquées dans l'expérience démontre de son caractère soutenable aux plans social, technique et environnemental.

Recommandations

Plusieurs recommandations se dégagent de l'évaluation de la présente expérience pour le PNE-Bénin :

- Assurer un plaidoyer pour l'extension progressive de l'expérience à l'ensemble des écoles du Bénin et son institutionnalisation ;
- Œuvrer pour assurer la formation des enseignants sur la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement déjà au cours de leur formation professionnelle dans les Ecoles Normales des Instituteurs (ENI) et Ecoles Privées de Formation de Instituteurs (EPFI), afin de palier aux perturbations créées par les affectations des enseignants formés ;
- Remodeler la démarche de conduite du processus dans une approche de recherche-action, sous le co-parrainage des ministères en charge de l'enseignement primaire, de la santé et de l'eau, en collaboration avec les Elus Locaux et en y intégrant un dispositif de suivi-évaluation qui permettrait d'apprécier la contribution des CAE en tant que mécanismes d'appui à la mise en œuvre des stratégies sectorielles.